



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E138192

VALABLE JUSQU'AU 26/07/2027

ÉDITÉ LE

24/07/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1992

Forme juridique : SARL

Capital : 300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC METZ TI 92b62

Siret : 384 273 900 00025

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 0010849-1

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 10082653204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 10082653204

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : DECOR HABITAT

4 RUE DE SAINT - AVOLD  
57220 BOULAY-MOSELLE

Téléphone : 03 87 64 23 70

Portable : 06 81 62 89 98

Fax :

Site Internet :

E-mail : christophe.klein0229@orange.fr

Responsabilité légale :

KLEIN CHRISTOPHE GÉRANT / KLEIN CHRISTOPHE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E)  
MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité           | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------|----------------------|
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 04/04/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 01/01/2021         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.